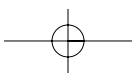
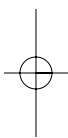
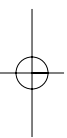




BREIZH  
BRITTANY  
BRETAGNE  
DIE BRETAGNE



Je dédicace ce petit livre à tous mes compatriotes européens  
faisant partie de communautés minorisées ayant perdu leur personnalité  
et leur souveraineté du fait des guerres ou des hasards de l'histoire ;  
mais aussi à tous mes compatriotes bretons qui ont involontairement  
trahi leur patrie car on leur avait caché tout autant sa langue  
que son histoire prestigieuse.

ISBN 2-9506923-0-3

© Mouladurioù Kevredigezh Vreizhat a Sevenadurezh

© Édité par l'Association Bretonne de Culture

2009

## KENSKRID

Tri ugentvet deiz-ha-bloaz an UKBE (Fédéral Union of European Nationalises e saozneg) a vo lidet e Brussels e pad bodadeg trimiziek 2009 Parlamant Europa.

Fell a ra deomp e vije Breizh bezant e pad ar pezh a zo evidomp un darvoud istorel, hag bon eus aozet ul levrig evit lavarout d'ar bed a-bezh penaos eo bet laeret da Vreizh e zieubidigezh.

Dav eo deomp kregin o lavarout eo bet krouet an UKBE gant ur Breizhad, Joseph Martray, aet d'an Anaon ar bloaz-mañ d'an oad 95 bloaz, goude ur vuhez labour evit Breizh hag holl broioù Europa minorezet.

An UKBE a zo deuet da vezañ ar framm pouezhusañ gant e bal kentañ hag a zo adc'hounid yezh hag hevelepted ar broioù bihan, gant war dro 150 kevredigezh eus 42 bro e-barzh, anavezet ha selaouet gant Kuzul Europa, an UNO, hag an OSCE.

Hiziv an deiz kalzik broioù bihan hag o doa kollet o dieubidigezh e pad ar c'hantvedoù tremenet, a zo erruet, dieub adarre, e-barzh an Europa Unanet (E.U.), hag eo ar mare gwellañ evidomp goulenn ma vije mat pe nann evit hor Vro bezañ dieub adarre.

Ar re a lenno ar pennadoù da heul o devo pep keloù evit ober o soñj, ha se evit ar wech kentañ peogwir ne vez desket,

en holl skolioù, nemet un Istor leun a gevier ha darvoudoù faos, o laerañ d'ar Vretoned un Istor skedus ha pinvidik.

Ne fell ket deomp klevout ken tud o respont n'anavezont ket Breizh, pe tud a kemmesk gant Bro-Saoz pe a sonj eo un tamm eus ar vro-se.

Breizh, evel diskouezet war ar gartenn e penn al levrig man, emañ e penn pellañ kuzh heol Europa, gant ouzhpenn 35 000 km<sup>2</sup> ; bez ez eus er Vro ouzhpenn 4,2 million den, hag ouzhpenn 10 million breton er bed.

Harzou ar Vro a zo chomet, koulz lavarout, an hevelep re e-pad 1 500 bloavezh, Rouantelezh, Dukelezh pe Tammoù eus Bro-C'Hall goude bezañ bet staget dre heg, hep ma vije bet goulennet tra digant tud ar Vro.

Betek bet staget dre heg da Vro-C'Hall, Breizh a zo bet e touez ar broioù pinvidikañ en Europa, an hini gentañ war vor, gant an aodoù hirañ, tost evel Bro-Spagn ha Bro-Skoz, met siwazh, tro dro dezhi e oa broioù brasoc'h o doa c'hoant laerezh e vadou hag aloubiñ anezhi.

Goude bloavezhioù brezel pe lazadegoù, a vije anavezet hiziv evel torfedoù mezhus, goude gwallerezh Dukez Breizh Anna, daoust dezhi bezañ dimezet gant un Austrianad, Bro-Breizh a zo bet staget.

Met bremañ, hiziv an deiz, daoust da vezañ staget ouzh ur Vro e freuz-stal, peseurt pouezh a chom gant Breizh en Europa ?

Da c'houlenn ar c'helenner Kohr :  
« Daoust hag a c'hell Breizh bevañ dieub ? » e c'hellomp respont, a dra sur, YA.

Pinvidigezh ar Vro, dre zen, a zo kalz pouezhuesoc'h eget hini an holl re a zo erru nevez 'zo e barzh an U.E.

Breizh a werzh pep bloaz muioc'h eget ma bren, ar pezh a zo deuet rouezh a-walc'h evit broioù Europa izili an U.E.

Goread ar Vro a zo brasoc'h eget dek bro bennak, izili an U.E., hag ar riegezh ganto.

Poblañs Breizh, daoust d'ar gouennlazhiou e pad brezelioù graet gant bro-C'Hall abaoe daou kantved, a chom brasoc'h eget Bosnia, Mongolia, Masedonia, Iwerzhon, Estonia, Kosovo, Luksamburg, Lituania...

Hag a benn ar fin e vije tu komz diwar un nebeut broioù paour raz hag a zo koulskoude, bremañ dieub, izili an U.E.

E pad ar brezel bras diwezhan an Alamaned, gant skoazell Petain, Laval, Darlan, o deus troc'het Breizh gant un Dekred, o lakaat pennker ar Vro, Naoned, maez Breizh. Hag abaoe 65 bloaz ar « republik gall » a gendalc'h gant an divizoù NAZI, mezh ganto.

Dav eo evit Breizh adkavout, buan ha buan, ar pezh a zo dezhi evit adkavout he fias en Europa.

Ha bremañ e vo un Istorour anavezet ha brudet a skrivo evidoc'h ar **wirionezh**.

Tisavour Per Le Moine  
Urzh an Erminig Bet kadoriad an UKBE  
Kadoriad K.V. a S.

## FOREWORD

For its sixtieth anniversary, the Federalist Union of the European Communities (FUEN/UFCE/FUEV) will be holding its Congress in Brussels during the autumn session 2009 of the European Parliament.

In order to involve Brittany in this important historical gathering for minorities across Europe, the « Trust for Brittany » has decided to publish this booklet that outlines the events which led our country, one of the most prosperous in Europe at the time of its annexation, to become a mere minority community.

To recall, the FUEN was founded by a Breton, Joseph Martray, who passed away in May of this year at the ripe old age of 95. His life was dedicated to the defence and support of Brittany, as well as to all European minority communities.

It is thanks to Joseph Martray that the FUEN exists today, which is now an official non-governmental organisation (NGO) with over 150 member organizations in 42 European countries. Due to both its participative and consultative status with the Council of Europe, the United Nations and the Organisation for Security and Co-operation in Europe, the FUEN remains at the forefront of European and international claims, resolutions, recommendations and directives in favour and for the protection of minority languages and cultures that are often threatened with extinction.

At a time when many of the smaller European countries, which have recently gained their independence and freedom, are demanding and being given permission to join the European Union, it seems an opportune moment to ask : is it in the interest of Brittany and the Bretons to exercise their right to be a self-determining sovereign state within the European Union ?

Those Bretons and Europeans who read these words will be able to freely and calmly judge what they have never been able to do before due to the revised, selective and falsified history that is taught in French schools and universities, which together with the *pensée unique* that France imposes domestically as well as in its territories and former colonies have robbed them of their prestigious past.

We no longer want to hear about surveys that reveal incomprehension at where or what exactly Brittany is, nor do we want to be confused with Great Britain, whose name simply shares the same Celtic origins as Brittany.

Geographically, Brittany is a peninsula situated at the extreme western point of Europe. It covers an area larger than 35 000 square kilometers and has a population of 4,2 million inhabitants that rises to 10 million if you include expatriate Bretons. Irrespective of Brittany's historical status as an independent kingdom or sovereign duchy, its borders remained unchanged for more than 15 centuries until its bloody annexation following the French Revolution in 1789 into five French administrative departments that occurred without prior popular consultation.

Until the middle of the 16<sup>th</sup> century (1532), Brittany was a highly prosperous country and one of the strongest maritime nations in the world, if not the most powerful. But it was coveted by its two more populous albeit poorer neighbours, France and England. We should also remember that at the time of its annexation Brittany had one of the longest coastlines in Europe that was on a par with Scotland and Spain.

Brittany was annexed by France after numerous demands, political manoeuvres and massacre of local populations following a war of invasion, which today would be considered as genocide and therefore subject to condemnation by the International Court of Justice. This war was lost by the Bretons against a numerically superior French army that had recourse to mercenary forces, while the forced marriage of the legitimate heiress to the Duchy of Brittany – despite the fact that she was already married to the Emperor of Austria – sealed Brittany's subjection to France.

Yet, in spite of its annexation and assimilation into a country on the brink of bankruptcy that weighs Brittany down with disproportionate and illegal taxes, what is its role and importance in Europe today ? Although it may surprise many people, Brittany is more than able to keep its own and we can answer in the affirmative to the question asked by Professor Kohr, the eminent Dutch historian of the twentieth century : Is a free Brittany viable ?

– Brittany's average GDP per inhabitant is 4-10 times higher than that of any of the 12 countries that have been recently admitted into the European Union

– Brittany's balance of trade is positive and is in surplus year after year.



Similarly, we need only refer to numerous sovereign European states that are smaller than Brittany (the list would be ten times longer if we were to include all independent countries throughout the world) :

– Belgium ; Slovenia ; Luxembourg ; Montenegro ; Cyprus ; Albania ; Moldavia ; Lithuania...

Or those European countries which are less populated :

– Bosnia and Herzegovina ; Macedonia ; Republic of Ireland ; Estonia ; Kosovo ; Luxembourg ; Lithuania...

Or, finally, those countries that are poorer than Brittany :

– Armenia ; Croatia ; Macedonia ; Kosovo ; Bosnia and Herzegovina...

Brittany has also seen a quarter of its historical land surface and population lost by partition to France due to a decree during the Second World War imposed under the German occupation (and which was the only decree from that period that was not subsequently repealed by the Republic of France, the self-proclaimed champion of human rights). Brittany now demands the repeal of this dictatorial and historically illegitimate decree in order to enable it to enter into the community of European nations with its head held high.

And now, for our « true » history to be revealed, we cede place below to the erudite professor Louis Melennec, who has kindly agreed to coordinate this collection.

Per Le Moine, Architect  
Order of the Ermine  
Former President of the FUEN

## AVANT-PROPOS

Pour la célébration de son sixantième anniversaire l'Union Fédéraliste des Communautés Européennes (UFCE, ou FUEN, ou FUEV) a décidé de tenir son congrès à Bruxelles durant la session d'automne du Parlement européen.

Afin d'associer la Bretagne à cette importante manifestation qui sera un événement historique pour toutes les minorités, la Fondation de Bretagne a décidé de publier un court résumé des événements qui ont conduit notre pays, l'un des plus prospères d'Europe lors de son annexion à devenir une simple communauté minoritaire.

Rappelons d'abord que l'UFCE a été fondée par un Breton, Joseph Martray, qui nous a quittés au mois de mai 2009, à l'âge de 95 ans, après une longue vie consacrée à la défense et à la promotion de la Bretagne et de toutes les communautés minoritaires d'Europe.

C'est à lui que nous devons donc cette organisation non gouvernementale (ONG ou NGO) forte d'environ 150 organisations membres réparties dans 42 pays d'Europe ; cette ONG, grâce à ses statuts participatif ou consultatif près le Conseil de l'Europe, l'ONU et l'OSCE, reste à l'avant-garde des revendications, résolutions, recommandations et directives européennes et mondiales en faveur des langues et des cultures minorisées, souvent menacées de mort.

Au moment où de nombreux petits pays d'Europe, autrefois indépendants, ont retrouvé leur Liberté, demande et obtenu d'intégrer l'Union européenne il nous semble important de poser cette question : Est-il de l'intérêt de la Bretagne et des Bretons de retrouver leur statut d'État souverain au sein de l'Union européenne ?

Les Bretons et les Européens qui liront ces lignes pourront juger librement et sereinement, ce qu'ils n'ont jamais pu faire du fait qu'ils ont lu et appris dans les écoles et les universités françaises une Histoire révisée, tronquée, falsifiée, qui leur a volé leur passe prestigieux, et mais aussi depuis que la « pensée unique » sévit en France, ainsi que dans toutes ses possessions et colonies.

Nous ne voulons plus de « sondages » en Europe ou dans le monde, attirant des réponses telles que « La Bretagne, je ne connais pas » ou même une simple confusion avec la Grande-Bretagne, dont le nom a simplement la même origine celtique.

La Bretagne est géographiquement une péninsule située à l'extrême pointe ouest de l'Europe, d'une superficie supérieure à 35 000 km<sup>2</sup>, dont la population résidante dépasse 4,2 millions d'habitants et près de 10 millions en comptant ses expatriés, dont les frontières sont restées quasi inchangées depuis plus de quinze siècles, qu'il s'agisse d'un royaume indépendant, d'un duché souverain ou d'un territoire annexé transformé ensuite sans aucune consultation populaire, mais dans un bain de sang, en cinq départements français au lendemain de la Révolution française de 1789.

Jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (1532) la Bretagne fut un pays très prospère, l'une des toutes premières puissances maritimes mondiales, si ce n'est la première, mais elle était très convoitée par deux pays voisins, beaucoup plus peuples, mais moins riches qu'elle. Rappelons aussi qu'elle possédait au moment de son annexion le plus long littoral maritime d'Europe, à égalité avec l'Écosse et l'Espagne.

Après plusieurs exactions, manœuvres politiques, massacres de populations qui seraient aujourd'hui considérés comme des génocides, et seraient, de ce fait, condamnés par une Cour pénale internationale, après une guerre française d'invasion, perdue par les Bretons contre une armée supérieure en nombre levée par la France auprès de mercenaires, mais aussi après le mariage force de l'héritière légitime du duché alors qu'elle était légalement l'épouse de l'empereur d'Autriche, la Bretagne fut annexée.

Mais aujourd'hui, malgré cette annexion et son appartenance a un pays en faillite qui l'écrase par ses impôts démesurés et illégaux, quel est le poids de la Bretagne en Europe ? Cela pourra sembler incroyable à certains, mais elle y fait encore très bonne figure et nous avons avec certitude une réponse affirmative à la question du professeur Kohr, éminent néerlandais du siècle dernier : « Une Bretagne libre est-elle viable ? »

– Le PIB (Produit intérieur brut) moyen de la Bretagne par habitant est de quatre à dix fois celui de chacun des douze pays qui viennent récemment d'être admis dans l'Union européenne.

– La balance commerciale de la Bretagne est nettement positive et présente chaque année des excédents.

Citons quelques pays européens souverains plus petits que la Bretagne (la liste serait dix fois plus longue si l'on y ajoutait les pays indépendants dans le reste du monde) :

– la Belgique, la Slovénie, le Luxembourg, le Montenegro, Chypre, l'Albanie, la Moldavie, la Lettonie...

Ou encore quelques pays Européens moins peuplés :

– la Bosnie, la Macédoine, l'Irlande, l'Estonie, le Kosovo, le Luxembourg, la Lituanie...

Ou enfin des pays très pauvres par rapport à la Bretagne :

– l'Arménie, la Croatie, la Macédoine, le Kosovo, la Bosnie...

Depuis un décret datant de l'occupation de la France pendant la Seconde guerre mondiale (seul décret imposé par l'occupant allemand qui n'ait pas été abrogé par la France « républicaine, dite des Droits de l'Homme ») la Bretagne a été amputée de plus du quart de sa superficie historique et de sa population et elle demande donc l'abrogation pure et simple de ce décret dictatorial, non légitime par l'Histoire, pour entrer la tête haute dans le concert des Nations européennes.

Et maintenant, afin que tous connaissent notre « vraie » Histoire, laissons l'écriture à un grand érudit, le professeur Louis Melennec, qui a accepté de diriger notre collectif.

Architecte Per Le Moine

Ordre de l'Hermine

Ancien Président de l'UFCE

## EINLEITUNG

Die Festlichkeiten für das Sechzigjährige bestehen hat die Federalistische Union für Gemeinschaft der Völker Europas, (UFCE, oder FUEN, oder FUEV) beschlossen, während der Herbstsitzung des Europaparlamentes ihren Kongress abzuhalten.

Um dass die Bretagne an dieser wichtigen Kundgebung sich beteiligen kann, die außerdem ein historisches Ereignis sein wird für alle Minderheiten, hat die Stiftung der Bretagne abgemacht eine kurze Zusammenfassung zu veröffentlichen über die Ereignisse die unser Land, eines der blühenden Europas als wir annektiert wurden, zu einer einfachen Minderheit gemacht wurde.

Einleitend müssen wir erwähnen dass die UFCE von einem Bretonen gegründet worden ist und zwar von Josef Martray der uns leider im Mai dieses Jahres mit 95 Jahren verlassen hat. Sein langes Leben war der Verteidigung und dem Aufstieg der Bretagne gewidmet. Ihm verdanken wir das Bestehen und die Entwicklung dieser regierungslosen Organisation. ONG (oder NGO), verteilt auf 42 europäische Länder, zählt sie 150 Organisationen; diese ONG, dank ihrer Teilnahme am Europarat, die ONU und OSCE bleiben an der Spitze der Forderungen, der Ratschläge und der Direktiven zu Gunsten der mehrmals vom Tod bedrohten Minderheiten.

In der Zeit wo viele kleine Völker Europas früher unabhängig und ihre Freiheit wieder gefunden haben,

verlangen sie und erhalten die Intégration in die Europäische Gemeinschaft. Gerade da scheint es uns wichtig zu sein, die Frage zu stellen : Ist es für die Bretagne vorteilhaft wieder ein souveräner Staat zu werden ? Die Bretonen und die Europäer die diesen Text lesen, können frei und ruhig beurteilen. Sie hatten nie die Gelegenheit dies zu tun da ihnen in den französischen Schulen und Universitäten eine gefälschte und verstümmelte Geschichte gelehrt wurde. Ihre Vergangenheit wurde ihnen entzogen. Es kam noch hinzu : « das gleiche denken » das in Frankreich und auch in allen seinen Besitzen und Kolonien herrscht.

Wir wollen keine Umfragen mehr, nicht in Europa und nicht sonst wo in der Welt die beantwortet werden : « Die Bretagne, kenne ich nicht », oder eine Verwechslung mit dem Namen Gross-Britanien der einfach nur eine keltische Herkunft hat.

Geographisch gesehen, ist die Bretagne eine Halbinsel die an der Spitze von West-Europa liegt und eine Fläche von mehr als 35 000 Quadratkilometer hat mit einer Bevölkerung von über 4,2 Millionen Einwohner ; zählt man die Auswanderer dazu, so sind es gegen 10 Millionen.

Seit dem 15. Jahrhundert, sind die Grenzen die selben geblieben, sei es mit Königlicher Unabhängigkeit, Herzogtum oder einem annektiertem Territorium.

Ohne Volksbefragung, aber in einem Blutbad gingen nach der französischen Révolution von 1789 5 départements hervor.

Die Bretagne war bis in die Hälfte des 16. Jahrhundert, 1532, ein sehr fruchtbares Land. Wenn nicht die stärkste, eine der stärksten Meeresflotte der Welt. Diese starke wurde von zwei weniger reichen Nachbarn sehr begehrt.

Es muss noch erwähnt werden ; an seiner Annektierung hatte die Bretagne den längsten Meeresstrand Europas, gleich wie Schottland und Spanien !

Nach mehrmaligem Machtmissbrauch, politischem Manöver, massakrieren der Bevölkerung die man heute als Völkermord bezeichnet, und von einem internationalem Gericht schwer bestrafen würde.

Nach einem Einmarsch von Frankreich, verloren gegen eine an der Zahl stärkere Armee, aber auch nach einer Gewaltthat der Erbin des Herzogs, da sie doch die gesetzliche Ehefrau des Kaisers von Österreich war, wurde die Bretagne annektiert.

Heute aber, trotz der Annektierung, erdrückt durch ungerechten Steuerabgaben, von einem Land das in Pleite ist anzugehören, welches ist die Stärke der Bretagne in Europa ?

Für viele ist es nicht leicht zu glauben, aber sie macht noch eine gute Figur und wir haben die Gewissheit und eine positive Zusage zur Frage vom Niederländischen Prof. Kohr aus dem vergangenen Jahrhundert.

« Kann eine freie Bretagne leben ? »

Der durchschnitt des I P B pro Kopf der Bretagne ist 4 bis 10 mal das von jedem der 12 Länder die unlängst in die Europäische Gemeinschaft aufgenommen wurden. Die Kommerzielle Balance ist positiv und ist jedes Jahr im Überschuss.

Nennen wir einige europäische souveräne Länder die kleiner sind als die Bretagne.

– Belgien, Slovenien, Luxemburg, Montenegro, Zypern, Albanien, Moldavien, Lettland.



Oder noch einige weniger bevölkerte europäische Länder :  
– Bosnien, Mazedonien, Irland, Estland, Luxemburg,  
Litauen.

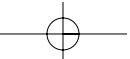
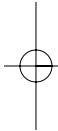
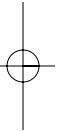
Oder sehr arme neben der Bretagne :  
– Armenien, Kroatien, Mazedonien, der Kosovo, Bosnien.

Ein erlass der aus der Besetzung Frankreichs vom letzten Weltkrieg stammt, (einziger Erlass aufgebürtet von der deutschen Besetzung der nicht abgeschafft wurde von dem « Republikanischen sogenannten land der Menschenrechte » dadurch ist immer noch die Bretagne um mehr als ein viertel gekurtzt.

Fur ihren Einzug Kopf hoch in das Konzert der Europäischen Nationen verlangt die Bretagne die abschaffung dièses ungerechten Dekrets.

Und jetzt da allé unsere wahre Geschichte kennen gebe ich das Wort einem grossen gelehrten Prof. Dr Louis Melennec der angenommen hat unserem Kollekiem vorzustehen und zu dirigieren.

Architecte Per Le Moine  
Ordre de l'Hermine  
Ancien Président de l'UFCE



## **LA BRETAGNE DOIT ACCÉDER DÈS MAINTENANT AU RANG DE NATION FÉDÉRÉE LIBRE AU SEIN DE L'EUROPE**

*Mémoire présenté par la Bretagne et les Bretons au Conseil de l'Europe, à l'organisation des Nations Unies, aux Instances internationales, en vue d'un statut conforme au droit des peuples.*

Coordinateur : Louis Mélenec, docteur en droit et en médecine, diplômé d'études supérieures de droit public, de droit privé, de sciences criminelles, diplômé d'études approfondies d'histoire (Paris IV – Sorbonne), Ex-Consultant près le Médiateur de la République française

1 – La Bretagne, envahie et subjuguée par la France en 1488, puis en 1491, qui fut son ennemi détesté pendant mille ans – et qui le reste largement, en raison des malfaisances qui continuent à se perpétérer au quotidien –, est toujours occupée par le pays envahisseur. Celui-ci a tout mis en œuvre pour effacer les traces de ses méfaits. La langue et la culture ont été anéanties, et continuent à l'être. Les Bretons n'ont pas accès à leur histoire, ni à la connaissance de ce que leur pays a été dans le passé : l'enseignement de l'Histoire du pays est toujours interdit dans les écoles ; la langue, persécutée pendant un siècle et demi, non enseignée, si ce n'est d'une manière très marginale, est quasi morte ; le territoire national, comme ceux de la Hongrie, du Tibet, de la Pologne... est depuis le régime collaborationniste de Vichy, amputé de sa partie la plus riche et la plus prestigieuse (le Comté de Nantes, dénommé par la France « Loire-Atlantique », appellation qui a remplacé celle de « Loire-Inférieure »)... Le reste est à l'avenant, ou pire.

2 – Il n'y a guère de chances de voir les choses se modifier, si l'Europe n'intervient d'une manière ferme et autoritaire pour mettre fin à un régime autocratique créé par les révolutionnaires de 1789, lesquels, dès l'origine, ont décidé, par la violence et par le crime, d'anéantir les libertés, les langues, les cultures des différentes Nations composant le royaume de France, et qui continue à être dirigé en permanence, en marché captif, par quelques personnes, derrière un vernis démocratique qui n'a aucune existence de fait, toutes les décisions importantes étant

prises à Paris, les prétendus agents de la vie politique locale étant tout juste réduits au rang de figurants.

3 – Malgré les dispositions prises répétitivement par les Instances les plus hautes de l'Union Européenne, la Bretagne reste gouvernée depuis Paris, c'est-à-dire par un pays que les Bretons considèrent comme étranger, sans qu'aucune disposition significative soit prise, pour assurer le transfert des compétences préconisées par l'Europe, afin de lui permettre de se gouverner au mieux de ses intérêts et des aspirations de la population.

4 – La présente requête est présentée au nom de la Bretagne et des Bretons, dans le but précis de faire renaître le Pays, à l'image de la Catalogne, de l'Écosse, et des dizaines de pays qui, en Europe et dans le monde, tels la Lettonie, la Croatie, l'Irlande... ont réussi, malgré les obstacles de toutes natures dressés par les colonisateurs ou par les États centraux, à reconquérir leurs Droits, c'est-à-dire leur Dignité et leur Liberté, dans le cadre des recommandations incessantes faites par l'Union européenne.

# CHARTRE POUR L'AVENIR DE LA BRETAGNE

Les Bretons ne sont pas français.  
Ils ne l'ont jamais été. Ils ne le seront jamais.

## I - LES FRANCS ET LES BRETONS : DEUX PEUPLES EN CONFLIT DÈS LES ORIGINES (VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècles)

### 1 - ORIGINES ET IMMIGRATIONS DES BRETONS EN ARMORIQUE (VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècles)

#### > ANTÉRIORITÉ DU PEUPLE BRETON

L'existence des Bretons est attestée dès l'antiquité. Jules César, au premier siècle avant Jésus-Christ, consacre à ces peuples de longs développements dans son ouvrage *La Guerre des Gaules*. Ils vivent alors dans l'île de Bretagne, dénommée aujourd'hui « Grande Bretagne », depuis longtemps. Bien que ne jouissant pas d'un État centralisé – ce qui est le sort commun à toute l'Europe Celte d'alors –, ils constituent une **civilisation** : ils parlent la même langue (en tout cas plusieurs langues voisines, appartenant au même groupe linguistique), des croyances religieuses, des mythes, des mœurs, des coutumes et des lois communes... Les civilisations ne prenant corps et consistance qu'au bout de longs siècles, les Bretons existent donc bien avant qu'il ne soit question de France et de Français, c'est-à-dire largement plus de mille ans. Comme ils ont été peu romanisés (ils vivent aux marges de l'Empire romain), on peut dire, sans aucune exagération, qu'ils sont l'un des peuples les plus antiques d'Europe.

#### > ÉMIGRATIONS EN ARMORIQUE

Les Bretons émigrent dans la péninsule armoricaine (aujourd'hui dénommée Bretagne), à partir du III<sup>e</sup> siècle, par vagues successives, en partie en raison des invasions de l'Angleterre par les Angles et par les Saxons, en partie d'une manière spontanée, parce que ce vaste territoire est très peu peuplé, qu'il jouit d'un climat meilleur, que ses côtes et ses

terres sont poissonneuses, giboyeuses et fertiles. Il existe des raisons pour penser que les Armoriciens et les Bretons se mélangent sans trop de violence : ils entretiennent des rapports commerciaux depuis plusieurs siècles ; ils appartiennent à la même civilisation Celte ; la Manche est une mer intérieure à l'Empire romain jusqu'à la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle ; l'Armorique, enfin, quasi-vide, est en situation d'accueillir des populations nouvelles sans qu'il soit besoin de combattre. On admet que les émigrations se poursuivent pendant plusieurs siècles (peut-être jusqu'au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle), et que les Bretons d'Outre-Manche et d'Armorique, ayant les mêmes origines, parlant la même langue, se considèrent comme proches parents pendant longtemps. Au <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle, en raison de leur nombre, les Bretons armoricains imposent leur idiome, leur culture, leur religion (ils ont été christianisés lentement à partir du <sup>iii</sup><sup>e</sup> siècle), dans la partie ouest de la péninsule. Celle-ci change de nom, et devient la Bretagne, selon le témoignage de l'archevêque et métropolitain Grégoire de Tours.

## 2 - LES CONFLITS BRITO-FRANCS

**> LES FRANCS, VENUS DE BELGIQUE** ne migrent dans le nord de la Gaule qu'à la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, après 475. Ils franchissent la Somme en 486, la Loire vers 491. Ils n'arrivent donc en Gaule que bien après les Bretons. Ceux-ci n'en tirent, certes, aucune gloire. Mais il est nécessaire de préciser ce point important, compte tenu des impostures françaises, et surtout françaises, pour nier, pour néantiser les origines et les droits de ce peuple antique, afin, à partir de 1789, de mieux tenter de le digérer, de l'« assimiler », c'est-à-dire **de le faire disparaître**, par dissolution dans le peuple envahisseur. Les Francs n'adoptent la religion chrétienne, dans le sillage de la conversion de Clovis, roi des Francs saliens, qu'à partir de l'an 500. Ce fait ne confère aucune supériorité aux Bretons, ici encore, mais ils le souligneront avec force presque jusqu'à l'ère contemporaine, pour se démarquer de leurs ennemis.

**> DÈS QUE LES DEUX PEUPLES ARRIVENT EN CONTACT**, dans les zones frontières – de Rennes et de Nantes, approximativement –, les contentieux se multiplient. Les archives et les commentateurs font état de conflits violents dès le <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle. On a gardé la trace des différends du roi Dagobert et de Judaël, au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle, ce dernier étant désigné par les auteurs francs, d'une manière répétitive et non ambiguë, comme le « Roi (rex) des Bretons ». À cette époque, la Bretagne est divisée, en fait, en plusieurs principautés, chacune ayant à sa tête un roi distinct.

L'heureuse conservation, quasi miraculeuse, d'archives plus nombreuses au IX<sup>e</sup> siècle, permet de jeter une lumière crue sur ce que sont les relations, extrêmement conflictuelles, des Bretons et des Francs. Les Francs, notamment, tentent d'envahir la Bretagne à la tête d'armées nombreuses, parfois conduites par leurs rois et empereurs en personne (Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Pieux...), en 753, 786, 799, 811, 818, 824. Les Bretons défendant avec **férocité** leur territoire, les Francs ne parviennent à remporter que quelques succès brefs et géographiquement limités. Les Bretons sont désignés par leurs adversaires comme orgueilleux, intraitables, obstinés.

**> À PARTIR DE 840, DEVENUS OFFENSIFS ET CONQUÉRANTS**, les Bretons remportent victoire sur victoire, causant de lourdes pertes à leurs ennemis, malgré la supériorité numérique écrasante de ceux-ci. En 851, le jeune roi Erispoé, fils du célèbre chef militaire le Dux Nominoé, qui est parvenu à réunir les chefs bretons sous son commandement unique pour combattre les Francs, inflige à l'empereur Charles le Chauve une défaite retentissante à Beslé-Jengland. Les comtés de Rennes et de Nantes, le Pays de Retz deviennent bretons. Les frontières bretonnes, malgré quelques modifications temporaires, se maintiennent dans ces limites « naturelles » jusqu'à aujourd'hui. La Bretagne est donc, en Europe, **l'une des principautés territoriales les plus anciennes**.

**> COMME TOUTES LES NATIONS DE LA TERRE**, les Bretons ont eu des chefs et des rois, de tout temps, en Grande Bretagne comme en Armorique. Comme partout ailleurs encore, ils ont porté des titres divers : s'ils n'ont arboré le titre de « rex » qu'aux IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècles, s'ils ont ensuite porté le titre de « Duc » (Dux, Duc, Duce signifient « chef »), jusqu'aux invasions des hordes françaises à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ils ont eu leurs rois, sous des appellations diverses, tout comme les Français.

## II - LA CONSTITUTION DE L'ÉTAT BRETON ET DE LA SOUVERAINETÉ DE LA BRETAGNE

### 1 - CONSTITUTION DE L'ÉTAT BRETON (XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècles)

Contrairement à ce que les Français ont voulu faire accroire, depuis qu'ils détiennent tous les pouvoirs en Bretagne (dans les faits, depuis la mort d'Anne de Bretagne, en 1514), surtout depuis qu'ils ont accaparé, pour eux seuls, la prérogative de faire les carrières, de peser sur les consciences, et d'enseigner « leur » vérité, sans contradiction possible, la Bretagne n'a jamais été subordonnée au royaume de France ; elle n'a jamais été un « fief » de la France, concédé par le roi de France aux Bretons. Pas plus que les Écossais, les Irlandais, les Gallois, les Tibétains, les Ouighours, les Sahraouis, et bien d'autres peuples. n'ont dû ni leur territoire, ni leur langue, ni leur existence nationale aux Anglais, aux Chinois, aux Marocains, etc. Ces contes pour enfants débilés – qui ont valeur de loi universelle lorsqu'il s'agit d'asservir les nations libres –, sont inventés par les agresseurs, qui, ayant envahi par la force des territoires qui ne leur appartiennent pas, deviennent ensuite des « occupants », et le restent, lorsqu'ils n'ont pas réussi à éliminer physiquement les populations qui, elles, peuplent d'une manière légitime leur pays.

La Bretagne s'est constituée – comme les autres nations –, par ses vertus propres, par ses chefs (les Ducs), par son peuple, par les populations qui se sont agglutinées à lui au cours des siècles, par les combats incessants qu'elle a dû mener tout au long des siècles pour conserver son territoire et son identité, contre les Anglais, contre les Français surtout.

À partir du XII<sup>e</sup> siècle – comme les autres grandes principautés européennes, ni plus, ni moins – la Bretagne se « centralise » politiquement peu à peu, c'est-à-dire constitue un véritable État autour du chef suprême, le « Dux », et de son gouvernement.

**> LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ÉTAT BRETON**, lorsqu'il a pris corps, sont les mêmes que ceux des royaumes et des États souverains de l'époque :

– La Bretagne a une dynastie. Cette dynastie descend du chef militaire Nominoé, et de son fils le roi Erispoé, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale ; elle est plus ancienne que la monarchie française (dite « capétienne »), de 150 ans environ (Hugues Capet est élu roi de France



en 987). La dernière Duchesse qui règne d'une manière effective sur la nation bretonne est Anne de Bretagne (1477-1514), fille de François II (1435-1488).

– Le Principal ministre (ou conseiller) du Prince porte le nom de « Chancelier » (titre qui est encore en usage dans certains pays, comme l'Allemagne). En Bretagne, le Chancelier joue un rôle central dans le gouvernement du Pays, parfois plus important que celui du Duc.

– Le gouvernement breton porte le nom de « Conseil ducal » ; il est composé de « Conseillers », qui sont les « ancêtres » des ministres actuels.

– Le « Parlement général de Bretagne » (plus connu sous le nom d'« États de Bretagne »), représente la Nation ; il est composé de délégués des trois « ordres » (le clergé, les nobles, les bourgeois) ; il se réunit fréquemment, tous les deux ans environ ; il vote les lois, les impôts, et décide de tout ce qui est important dans le Duché ; il détient le pouvoir législatif ; il confirme la paix ou la guerre, approuve les « Traités » internationaux, etc. Sa compétence est générale ; son rôle est particulièrement important.

– Le pays a une chambre des comptes, distincte du Parlement général.

– Le Duché possède sa Justice, son administration, son armée. Le Duc possède la prérogative de nommer à tous les offices de judicature, de finance, ainsi qu'aux offices militaires.

**> LE DUC DE BRETAGNE EST SOUVERAIN** dans son Duché, tout comme le roi d'Angleterre, le roi d'Écosse, le roi d'Aragon, le roi de Navarre, le roi de Naples, le roi de France :

– Il gouverne (avec ses Conseillers et son Parlement général), sans que nul autre pays ait le droit de regard dans ces prérogatives de gouvernementales.

– Le Duché est gouverné par ses propres coutumes et par ses propres lois, en aucun cas par celles applicables en France ou ailleurs.

– La justice est rendue au nom du Duc, par les juridictions bretonnes ; le chef de la justice au niveau national porte le titre de « Président de Bretagne ». Sauf exceptions rarissimes, les Bretons ne peuvent faire appel devant le Parlement de Paris ; le Duché veille jalousement à qu'il n'y ait aucune ingérence étrangère dans le fonctionnement de sa justice.

– Le Duc est le chef des armées nationales. Les armées en campagne sont commandées par le Maréchal de Bretagne ; la flotte obéit à l'Amiral de Bretagne.

– Le Duché bat ses propres monnaies d'or et d'argent, décide du cours des monnaies ; la livre bretonne est distincte de la livre française.

– La diplomatie dépend du duché seul, qui nomme ses ambassadeurs, décide des négociations à conduire, négocie et signe ses traités, décide de la paix et de la guerre. Le Duc entretient des relations directes, par ses

ambassadeurs, avec le Pape, qui rédige des bulles distinctes de celles destinées à la Cour de France. L'Église de Bretagne est distincte de l'église de France.

– Le Duc crée ses ordres de chevalerie, anoblit les sujets qu'il distingue, possède le droit de grâce ; le crime de lèse-majesté fait partie du droit breton.

– Le Duc dispose du monopole de la contrainte. Les fonctionnaires du roi de France sont strictement interdits d'officier dans le Duché, sous peine d'être éconduits, maltraités, et même de mettre leur vie en péril.

## 2 - LA BRETAGNE, PAYS LIBRE EST UNE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

**La monarchie bretonne n'est si absolue, ni arbitraire**, comme elle le devient en France à partir de Louis XI (1461-1483), plus encore à partir de François I<sup>er</sup> (1515-1547). Fait remarquable le Duc ne peut gouverner qu'avec ses Conseillers et son Parlement : c'est un régime « représentatif », et même **une monarchie constitutionnelle**. En principe (il y a, bien sûr, des exceptions), le Duc ne peut décider seul des choses importantes. De ce point de vue, l'annexion du Duché, lorsqu'elle intervient, après les invasions françaises, constitue pour le pays une perte irréparable, par la perte d'un régime politique remarquable pour l'époque, et qui fonctionne bien. C'est une régression de plusieurs siècles, qui produit toujours ses effets en 2008 : ce vide politique n'a fait que s'accroître sous les Français.

**Nul autre que le Duc de Bretagne** ne détient la moindre parcelle d'autorité ni de souveraineté dans le pays, qui est en tous points **distinct des autres**. En particulier, le roi de France n'y possède aucun gouverneur, aucun intendant, aucun lieutenant-général, aucun fonctionnaire, aucun soldat, aucune place forte, ni même **aucun ambassadeur** permanent. Le Duc, selon la maxime, « est roi dans sa Duché tout comme le roi l'est dans son royaume » ; il est « Duc par la grâce de Dieu », et « ne reconnaît au temporel aucun instituteur, ni créateur, ni souverain, que **Dieu lui-même** ». Les Français voyageant en Bretagne, sujets de leur roi, doivent obtenir des « sauf-conduits » ; et réciproquement. La « naturalité » bretonne n'est pas la « naturalité française » ; elle n'est accordée qu'avec parcimonie par le gouvernement ducal.

On voit à quel point est stupide la prétention de la France – et des « hystoriens collaborationnistes » bretons – de vouloir soutenir que la Bretagne a toujours été française (Idem pour ceux qui prétendent que le Tibet a toujours été chinois, ou que l'Écosse est anglaise !).

### III - L'ASSERVISSEMENT DE LA BRETAGNE, DU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE A AUJOURD'HUI

#### A - LES INVASIONS DE LA BRETAGNE PAR LA FRANCE ; L'ANNEXION DE 1491

##### 1 - LA VERSION OFFICIELLE DE « L'UNION » DE LA BRETAGNE A LA FRANCE

La plupart des dictatures et tyrannies du monde, lorsqu'elles prétendent annexer un pays qui leur est voisin mais étranger, utilisent la même « ficelle » explicative, grosse comme une corde : on affirme – il existe toujours des complices pour donner crédit à ce genre de fables –, que le pays en cause, avant d'être « réintégré », a été jadis « vassal », ou « dépendant », ou « subordonné », ou dans la « mouvance » de l'envahisseur, et qu'il ne fait, donc, que reprendre sa place dans la « patrie » commune. C'est ainsi que la Chine, le Maroc, l'Irak tentent ou ont tenté de faire croire que le Tibet, l'ex-Sahara Espagnol, le Koweït furent jadis, en des temps heureux, réunis sous la même bannière de souverains bienveillants, et que la situation actuelle n'est que le rétablissement du cours naturel des choses. Lorsqu'on conquiert ces malheureux, victimes de la force des pays envahisseurs plus puissants qu'eux, ils ne font que rentrer au bercail (*in english : they only come back at home !*).

La **version officielle** de l'histoire bretonne – celle imposée par la France –, que tous connaissent, est la suivante :

– En 1490, Anne de Bretagne, Duchesse, se « fiancée » volontairement à Charles VIII. L'aimant d'amour tendre, elle l'épouse, apportant en dot (en « **dot** » !!!!!) la Bretagne à la France.

– En 1499, Charles VIII étant mort, elle se marie avec son successeur sur le trône de France, Louis XII : à preuve, dit-on, de son attachement à ce pays, qu'elle a épousé aussi, en se mariant avec Charles VIII.

– En 1532, les Bretons, **librement**, sollicitent leur « Réunion à la France », témoignant de « la bonne amour » entre les deux peuples (cet amour existait ; simplement, ils ne le savaient pas, car ils se battaient par des guerres meurtrières depuis mille ans – sûrement par ignorance de leurs aspirations réelles, ou par plaisir –, pour conserver leur liberté !)

– Les Bretons ont adhéré aux idéaux révolutionnaires universels, en 1789, très librement aussi.

Depuis lors, la Bretagne et la France sont un seul et même peuple, battant à l'unisson d'un même cœur. L'histoire de l'Union franco-bretonne est donc... **Un roman d'amour !!!!!!!**

Au même titre, en quelque sorte, que l'« Union » de la Chine et du Tibet, de l'Écosse et de l'Angleterre, de l'Aragon et de la Castille... Et ainsi de suite (*and so on*).

## 2 - LA VERSION HISTORIQUE RÉELLE : L'INVASION ET L'ANNEXION DE LA BRETAGNE

On ne sait si l'on doit rire ou pleurer en lisant cela, tant c'est bête.

Le drame réel de la Bretagne se noue à partir de Louis XI, roi de France, qui règne de 1461 à 1483. Ce roi, que l'on a appelé « l'universelle araignée », en raison de son aptitude innée à pousser des tentacules partout, parvient, par des moyens divers – pas tous honnêtes, loin s'en faut –, à agrandir « son » royaume de plus d'un tiers, en même temps qu'il constitue une armée considérable, appuyée par un budget énorme.

**La Bretagne, en réalité, n'a pas été « réunie » à la France mais envahie, conquise, réduite et annexée.** L'histoire doit ici être résumée à ses éléments simples, si l'on veut y voir clair :

- Pendant **mille ans**, la Bretagne est en conflit permanent avec la France. Des guerres fréquentes les opposent. Sauf pendant de courtes périodes, essayant quelques échecs, la Bretagne sort toujours victorieuse de ces guerres.

- Sous Louis XI (1461 à 1483), et sous son fils Charles VIII (qui règne de 1483 à 1498), la France est devenue une « superpuissance », de loin la plus importante d'Europe.

- En 1488, puis en 1491, les armées de Charles VIII envahissent la Bretagne. Le rapport des forces étant disproportionné, la Bretagne est vaincue ; ses armées sont détruites le 28 juillet 1488, à Saint-Aubin-du-Cormier. Bien que mariée, d'une manière canoniquement valide avec Maximilien, roi des Romains (il deviendra Empereur du Saint Empire en 1508), Anne se voit obligée contrainte, sous l'effet des pressions auxquelles son jeune âge ne lui permet pas de résister, d'épouser le roi de France Charles VIII, qu'elle déteste, par un traité inégal et irrégulier, conclu sous la contrainte.

- En 1499, Charles VIII étant décédé, Anne épouse, de sa propre volonté cette fois, son successeur Louis XII. Par ce mariage, en raison de l'intraitable volonté de la Duchesse, le Duché redevient autonome. Le gouvernement est rétabli ; Anne gouverne d'une manière ferme ; à peu de choses près, tout fonctionne comme avant. Toutes les dispositions sont prises par les deux souverains pour que la Bretagne redevienne **totale­ment indépendante** après leur décès. La couronne de Bretagne doit, par un traité non ambigu, signé le 7 janvier 1499, être

attribuée à leur deuxième enfant, en tout cas au légitime héritier du Duché, **sans que les rois de France n'aient rien à redire**. Anne a donc, par son deuxième mariage et par ce traité, sauvé l'indépendance du Duché. Malheureusement, la puissance prédatrice va faire échec à ces dispositions fermes, claires, nettes.

– Anne étant décédée en 1514, sa fille Claude lui succède en qualité de Duchesse. Elle meurt en 1524.

– Par une manœuvre diabolique, l'héritier légitime de la couronne ducale, Henry, son deuxième fils – en vertu du traité du 7 janvier 1499 –, est dépossédé de ses droits par le roi de France François I<sup>er</sup>, au bénéfice de son frère aîné, François, dauphin et héritier par ailleurs de la couronne de France. Au prix de manœuvres illégales et honteuses (abolition du gouvernement breton, suppression des fonctions de premier ministre-Chancelier, suppression du gouvernement, mise en place, dans toutes les fonctions importantes de Français, concussion et achat des consciences, menaces exercées sur certaines familles de les déposséder de leurs biens, attribution de vastes seigneuries bretonnes à des Français, toutes manœuvres qui sont **prouvées** par les archives bretonnes), les Français passent aux actes en 1532.

### 3 - LE FAUX « TRAITÉ » DIT « D'UNION PERPÉTUELLE DE LA BRETAGNE ET DE LA FRANCE »

Trente années d'occupation effective du Duché par la France, annexée en fait, mais indépendante en droit, trois mariages franco-bretons (La duchesse Anne épouse deux rois de France, comme indiqué plus haut ; sa fille Claude épouse François I<sup>er</sup>, successeur de Louis XII, en 1515), n'ont pas fait avancer d'un iota les affaires de la France en Bretagne : on attend l'événement qui va permettre de se débarrasser de cette plaie, toujours saignante : à défaut d'avoir pu porter sur le trône de Bretagne Renée de France, sœur de Claude, deuxième enfant d'Anne de Bretagne et de Louis XII, les Bretons réclament Henry pour Duc, car il est le deuxième enfant du couple royal.

En 1532, avec le concours du diabolique et corrompu cardinal Duprat, Premier ministre-Chancelier de France, un faux « Traité » est censé être conclu entre les Bretons et le roi de France, à Vannes. C'est, en réalité, une imposture grossière :

– Le roi François I<sup>er</sup> de France se transporte, entouré de sa Cour (12 000 personnes, 12 000 chevaux), avec plusieurs milliers de soldats, à Vannes, petite ville dans laquelle le Parlement général est convoqué.

– **Aucune négociation** n'a lieu entre le roi de France et les délégués Bretons. Ceux-ci ne sont pas admis à nommer des ambassadeurs, ni à

se mettre autour d'une table pour discuter les termes d'un accord éventuel. **Aucun texte commun n'est rédigé.** Le 4 août, les députés, effrayés, sont réunis ; la séance n'est pas présidée par l'évêque de Vannes, président de droit, mais par Montejean, haut militaire français, qui se présente armé et botté. La séance est houleuse. On lit publiquement une déclaration, aux termes de laquelle les Bretons sont censés solliciter, **humblement**, la réunion perpétuelle de la Bretagne avec... son ennemi millénaire, la France. C'est un scandale. Montejean, irrité par l'opposition des délégués de Nantes, descend de sa tribune, pour tenter... de les rosser.

– Quelques jours plus tard, le roi de France promulgue un Édît – un Édît n'est en aucun cas un traité bilatéral, **mais une loi française**, c'est-à-dire d'un État étranger, sans effet juridique possible en Bretagne –, proclamant que le souverain étranger a accepté la prière des Bretons, et que désormais, la Bretagne et la France sont unies indissolublement.

Voilà la pitrerie qui s'est jouée à Vannes en août 1532, dont la seule évocation indigne toute la Bretagne cinq siècles plus tard. Il est clair pour tous :

– que les faits qui se sont déroulés à Vannes en 1532 ne sont ni de près ni de loin un « traité » ;

– que les documents qui proclament cette prétendue « union » ne sont rien d'autre que des chiffons de papier ;

– que, n'ayant **jamais** ni traité, ni discuté, ni accepté, ni voté une pareille monstruosité, le statut international de la Bretagne est toujours régi par le traité du 7 janvier 1499 : **elle est et reste, en droit international, une puissance souveraine et indépendante.** Les Français y sont puissance **occupante**, rien d'autre. Que cela leur fasse plaisir ou non ne change rien à l'affaire.

## IV - LA BRETAGNE ASSERVIE, DÉTRUITE ET DÉCERVELÉE PAR LA FRANCE (1789 à 2008)

### 1 - LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789. L'ANÉANTISSEMENT DE LA BRETAGNE

#### > LA BRETAGNE ET LA FRANCE DE 1532 À 1789 : UNE COEXISTENCE NON CONSENTIE ET NON PACIFIQUE

De 1532 à 1789 inclusivement, la Bretagne est simplement – selon la terminologie officielle – « réunie », parce que l'on appelle une « Union personnelle » à la France. Elle est censée avoir conclu un « contrat » avec le pays envahisseur, aux termes duquel, elle partage avec ce pays le même roi, mais conserve une large autonomie, puisqu'elle vote ses impôts, possède la prérogative de ne pas approuver les lois françaises, peut présenter au roi unique qu'elle partage avec les Français, toutes les observations utiles, sous la forme de remontrances. Le moins qu'on puisse dire, est qu'ils ne s'en privent pas.

Cette « coexistence » des deux peuples sous la même couronne, est bien loin d'être calme : les conflits sont permanents. Il serait trop long et trop obscur de vouloir résumer tous les différents qui opposent les deux peuples ennemis : aucun pays n'a jamais accepté d'être soumis par son pire ennemi ; il suffit de dire cela pour tout exprimer.

#### > LE DÉSASTRE DE 1789. LA RÉPRESSION ATROCE EXERCÉE SUR LA BRETAGNE ET LA VENDÉE

Quelques philosophes, des hommes de lettres, des politiques, rédigent un texte devenu célébrité, sous le nom de « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen ». En quelques pages concises, ces hommes, résumant les idées de leurs prédécesseurs – qu'ils n'ont certes pas inventées !!! –, énoncent et définissent ce que doivent être les droits de tous les êtres humains, sans exception. C'est de ce texte, dont personne ne met en question le contenu, en particulier les auteurs de la constitution des États-Unis de 1776, qui **dit exactement la même chose**, que va naître l'imposture française.

Après la mise à mort du roi Louis XVI, en 1793, une répression abominable s'abat sur la partie ouest de la France, particulièrement la Vendée « militaire », au sud de la Loire, et les Bretons appelés « Chouans » au nord. Le Comté de Nantes a été rebaptisé « Loire **inférieure** » par les révolutionnaires. Ces populations, habituellement très pacifiques, sont coupables de se révolter contre les atrocités commandées par Paris, de défendre leurs convictions religieuses, de rester

attachées au régime monarchique, et, pour les Bretons, de rester attachés aux Libertés de leur Pays, dont ils ont été sauvagement privés, d'une manière humiliante, par les malades mentaux qui se sont emparés du pouvoir à Paris.

Des crimes sans nombre sont commis par les soldats français, sur les ordres réitérés de Paris. Les abominations commises dépassent, de loin, par leur caractère monstrueux, celles causées par les nazis.

Des hommes sont émasculés ; d'autres sont coupés vivants en morceaux ; d'autres sont jetés dans des fours, dans des brasiers, ou dans des chaudrons d'huile bouillante ; la graisse humaine est récupérée pour lubrifier les canons, les roues des charrettes, les fusils. Ceux qui cherchent à s'enfuir, ont les bras et les jambes coupées. On introduit des charges explosives dans le corps des individus, et on y met le feu ; les femmes sont violées en série, si possible collectivement, et devant leurs familles ; on les embroche avec des fourches, alors qu'elles sont vivantes ; mieux : pour empêcher cette vermine de se reproduire, on éclate avec des fusils leurs organes génitaux... Les enfants sont des proies de choix : on les tue, sans pitié, souvent devant leur mère, parfois en les écrasant, comme des insectes (on rapporte un cas atroce : celui d'un enfant au sein, transpercé par la même baïonnette que sa mère, sous les applaudissements du commandant). La peau des hommes est utilisée comme le cuir des animaux : après dépeçage des « brigands » (ainsi les dénomme-t-on, ce qui économise le temps de toute procédure judiciaire), on tanne, on traite, on se sert du cuir obtenu pour différents usages, notamment pour fabriquer des culottes aux officiers français (le musée Dobrée, à Nantes, a conservé l'une de ces reliques).

Nantes, métropole économique de la Bretagne, qui fut la capitale politique brillante du Duché, en même temps qu'un centre important de la diplomatie européenne, est particulièrement visée. Les agissements du sinistre Carrier, en Loire-Inférieure – département éminemment breton –, sont restés célèbres : outre les traitements ci-dessus, pour gagner en efficacité, on met au point une technique spéciale de noyade, adaptée à la vermine bretonne : on enferme une centaine de malheureux sous le pont d'un bateau, on condamne les sorties, on coule le navire dans la rivière ; on perfectionne le procédé : on jette par centaines des habitants, non sans les avoir brutalisés avec une cruauté inhumaine, dans des barges qui s'ouvrent par le fond ; la méthode est rapide, le bateau est récupéré intact, et sert à d'autres exercices ; des hommes et des femmes sont liés ensemble, avant d'être jetés à l'eau : c'est la technique dite du « mariage révolutionnaire » ; des noyades pour enfants sont organisées. La Loire est baptisée « baignoire nationale ». Carrier commente, admiratif : « Ah ! La Loire ! Quel beau fleuve révolutionnaire ! »



Au total, en Vendée, sur une population de 815 000 habitants, 117 000 sont tués : les éléments du **crime de génocide**, tels que définis par la Convention de l'ONU de 1948, sont réunis (Sécher et Courtois). L'intention **prouvée** des révolutionnaires de Paris est bien d'**exterminer totalement** les populations de l'Ouest.

En Bretagne, il est malheureusement impossible, pour le moment, d'établir un bilan des disparus, tués, torturés. À Nantes, on parle de 4 000 à 5 000 noyades ; le total des victimes dépasse sûrement plusieurs dizaines de milliers pour tout le pays.

Voici maintenant qui constitue pour les Bretons de 2008, un scoop effrayant : **le génocide des Bretons est programmé** par Robespierre, malade mental avéré, qui orne encore en France le nom de nombreuses rues, places et divers lieux publics (travaux de Reynald Secher, communiqués aux auteurs). Les Bretons d'aujourd'hui doivent peut-être d'exister grâce à l'exécution de Robespierre. Parmi les centaines de phrases horribles prononcées par ces fous furieux, on cite celle de Carrier : « Nous ferons de la France un cimetière, plutôt que de ne pas la régénérer à notre façon ». Et celle du général Westermann, passée à la postérité par l'horreur qu'elle suscite, qui commande les armées à Savenay, en Bretagne : « Il n'y a plus de Vendée ; elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais de Savenay. J'ai écrasé les enfants sous les pieds de mes chevaux, massacré les femmes qui n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé... Les routes sont semées de cadavres ; il y en a tant qu'en plusieurs points, ils font des pyramides ».

On est saisi d'épouvante lorsqu'on apprend que les criminels nazis, que les criminels cambodgiens, n'expriment, lorsqu'ils furent jugés, aucun remord, aucun regret, aucune excuse. Ce qui s'est passé sous l'Allemagne nazie s'est passé en Bretagne et en Vendée : les monstres Robespierre, Tureau, Carrier, Westermann, mis à mort à leur tour dans la folie meurtrière créée par la révolution, n'ont exprimé que le sentiment d'avoir fait leur devoir.

Tous ces faits sont ignorés en Bretagne, ils sont occultés, et ne valent encore à ceux qui les dénoncent que des tombereaux d'injures. Il y a en Bretagne comme en Vendée, un crime de mémoricide. Les députés de France doivent d'urgence voter un texte de condamnation sans appel, comme ils l'ont pour les Juifs, les Arméniens, l'esclavage. Cette fois, il s'agit de condamner la Révolution française, sans aucune pitié. **Nous savons que les parlementaires bretons se tairont**, car tel

est leur métier : ils enseignent encore que les crocodiles étaient des philanthropes.

### > LE NOMBRE DES VICTIMES AU NIVEAU DE LA FRANCE

Dans sa globalité, le désastre est considérable.

On a le plus grand mal à trouver ces chiffres ; le seul fait de les divulguer établirait à la fois ce qu'a été la « révolution des Droits de l'Homme », et la monstrueuse imposture sur laquelle la République française a bâti sa religion d'État. De nombreux travaux ont été effectués par des historiens intransigeants sur le chapitre de l'honnêteté intellectuelle, parmi lesquels Hyppolite Taine, dans son remarquable ouvrage *Les Origines de la France contemporaine*. Nous retenons ses chiffres comme étant les plus **plausible**. Il estime :

- à 6 000 000 ou 800 000 le nombre de personnes tuées ou assassinées pendant la révolution ;

- à un million les victimes des famines, de la misère, de la malnutrition, des maladies de toute nature engendrées par la désorganisation de l'économie, des soins, du système sanitaire, des secours, du système de transport et de transmission des vivres, par la totale incompétence des révolutionnaires à rien gérer du tout, mais aussi de la volonté réfléchie de faire mourir de faim certaines populations ;

- à un million de victimes des guerres engendrées par la révolution tant sur le sol de la France que sur celui des pays limitrophes.

## 2 - L'IMPOSTURE FRANCAISE : LA FRANCE MACULE SES CRIMES

### > LE NÉGATIONNISME FRANÇAIS

La France ayant retrouvé un calme relatif après les monstrueux dégâts révolutionnaires, sous des régimes d'ailleurs monarchiques (Napoléon I<sup>er</sup>, Louis XVIII, Charles X...), des hommes se mettent à réinventer l'histoire, au bénéfice de ce nouveau pays auto-proclamé « Nation française ». Un autre crime – le mémoricide – commence dès 1830. On ne se contente pas de nier, on perd la mémoire, on empêche de la retrouver, on **cultive** cette forme particulière de maladie d'Alzheimer, centrée sur un « effacement volontaire » des atrocités commises, qui se met progressivement en place, par la mécanique impitoyable que voici :

- **LA NÉGATION DES CRIMES COMMIS**. La comptabilité des crimes ci-dessus est inconnue en France. On ne trouve les chiffres pas même sur Internet. On ose écrire que les statistiques sont impossibles dans ce domaine, alors que ceux de la Shoah, des traites négrières, du génocide Arménien, de la colonisation des Amériques par les Espagnols sont

connus, fût-ce d'une manière approximative. Les crimes de la révolution sont donc escamotés, scotomisés, niés, passés en pertes et profits. De Gaulle a dit qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Les trois millions de victimes mortes des œuvres de la géniale révolution universelle, sont la coque des œufs de la délicieuse omelette des droits de l'homme. Laisser la presse et les chercheurs révéler l'ampleur de l'horreur, aboutirait à déshonorer d'une manière définitive un pays si orgueilleux, qui a hissé au rang de religion la contemplation de son nombril. La France a été parmi les professeurs de morale les plus virulents pour condamner les crimes Allemands, Turcs, Japonais... Ces pays, même s'il était légitime de les condamner, agiraient pieusement en ordonnant à leurs Parlements respectifs d'en faire autant. Le présent rapport leur en donne tous les moyens.

– **LA MISE AU PINACLE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME**, texte surabondamment bafoué, jamais appliqué, ni par les révolutionnaires, ni par leurs successeurs, pendant au moins un siècle. C'est seulement sous la troisième république que les prétendus droits déclarés comme étant universels sont, très timidement mis en application, par degrés, d'une manière extrêmement imparfaite.

– **L'AUTO-ATTRIBUTION DE L'INVENTION DES DROITS DE L'HOMME PAR LA FRANCE À ELLE-MÊME**. Le plus invraisemblable se situe ici, qui poursuit le mensonge à l'état pur, la manipulation des cerveaux sur une grande échelle.

Non seulement la France réussit le tour de force de faire passer à la trappe les crimes commis pendant la révolution, mais encore, elle entreprend de faire accroire **que c'est elle qui a inventé les Droits de l'Homme !!!**

Par quelle aberration ce peuple parvient-il à faire avaler cette monstruosité insensée, et à en convaincre une partie du monde que ces idées insoutenables sont vraies ? Tous les gens même moyennement cultivés savent que les droits de l'homme n'ont pas été créés par un coup de baguette magique, encore moins par des mains dégoulinantes de sang, mais sont le fruit d'une très longue évolution de l'humanité. Les premières traces écrites se trouvent dans le Code d'Hammourabi, peut-être même avant, qui condamne les puissants qui abusent des faibles. Les philosophes Grecs traitent largement de la dignité de l'homme dans leurs œuvres. La phase majeure de l'évolution des droits de l'homme est le massage délivré au monde par le Christianisme, qui enseigne, pour la première fois, que les hommes sont frères, que l'humanité est **une**, que les hommes doivent s'aimer et se respecter, qu'ils ne

doivent pas distinguer entre les nations, car toutes doivent respecter les mêmes principes (« Il n'y a plus de Juifs, il n'y a plus de Romains, il n'y a plus de Gentils ; tous les hommes sont frères », disent en substance Saint Paul et les pères de l'Église).

Dans l'histoire de l'Europe, l'Angleterre est le premier pays à avoir accordé des garanties politiques et judiciaires à ses citoyens (la Grande Charte date de 1215 ; l'habeas corpus de 1679 ; le *bill of rights* de 1689...). Les protestants, sous Louis XIV, vont exprimer la liberté de pratiquer leur religion aux Pays-Bas et dans les Principautés allemandes ; les écrivains et philosophes publient leurs ouvrages à la Haye...

En réalité, la France est assez bonne dernière lorsqu'il s'agit de consacrer dans les lois les libertés fondamentales, davantage encore lorsqu'il s'agit de les appliquer. Il est aisé de dresser la liste comparative du vote des lois consacrant juridiquement les droits de l'homme dans les différents pays d'Europe et d'Amérique. La Hollande abolit l'esclavage en 1792, la France en 1853 ; le droit de vote est accordé aux femmes en 1917 au Canada, 1918 en Allemagne, 1920 en Islande, 1930 en Turquie ; en France les femmes acquièrent ce droit fondamental... en 1944 ! Il en est de même pour toutes les autres libertés (de s'associer, de former des syndicats, de publier ou de diffuser librement, etc.). Dans tous les cas – à de rarissimes exceptions près, la « patrie des droits de l'homme » est coiffée au poteau par au moins plusieurs pays : l'imposture est manifeste.

On invente un slogan : l'œuvre de la révolution en faveur des libertés est tellement importante, qu'il est normal de passer sous silence ces misérables « bavures » de la révolution, qui ne sont que négligeables bagatelles. « **La révolution est un tout** » : le passif doit être négligé, compte tenu de l'immensité de l'actif. l'actif : L'héritage de la France est un enrichissement incommensurable de l'univers : la France « a enseigné la Liberté aux Nations » (!) ; en jetant à bas l'arbitraire des rois, elle a apporté le message universel des lumières, et a sorti l'humanité de l'ombre et de l'obscurité : voilà pourquoi elle a le droit de se proclamer **le phare du monde**.

### > LA NOUVELLE RELIGION DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Quelques postulats simplistes couronnent l'imposture : **la France**, non seulement a inventé les libertés universelles, mais **elle est la première en tout** ; elle a tout inventé, tout découvert, elle est un modèle pour tous, elle est digne d'être la lumière de l'Univers :

– La langue française est la plus belle, la plus musicale, la plus mélodique, la plus suave, la plus riche, la plus subtile, la plus fine pour exprimer les nuances. Voltaire, inconscient du ridicule, dit qu'elle est la plus

propre à la conversation : de sa part, ce n'est pas étonnant : c'est la seule langue qu'il parle ! *Rivarol* écrit cette perle : « La syntaxe française est incorruptible ; de là résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue ; ce qui n'est pas clair n'est pas français ». « La langue française a gagné toute l'Europe ; chaque jour, elle répand ses bienfaits sur le Monde ; elle est digne d'être parlée par tous les humains ». « Un peuple libre ne peut parler que la même langue » ; pire : « le français est la langue de la liberté ».

– La littérature française est la plus riche, la plus inventive, la plus subtile, la plus variée, la plus expressive... Que sont Shakespeare, Cervantes, Goethe, Dante... à côté des Molière, des Racine, des Malherbe, des Boileau, des Bossuet et autres ? Ce sont des nains !

– La peinture, la sculpture, l'architecture aussi sont dignes des plus vifs éloges. On ne peut nier que l'Italie ait produit quelques chefs-d'œuvres. Mais Raphael, Léonard de Vinci, Fra Angelico peuvent-ils se comparer aux Lebrun, Philippe de Champaigne, Poussin, Mansart ?

– La cuisine (ah ! la cuisine !), c'est admis universellement, les vins français, le Champagne, si souvent imités, jamais égalés, sont les meilleurs du monde.

– Il n'est pas jusqu'à la haute couture qui ne soit mise en vedette, comme la première du monde : les Italiens, les Anglais ne savent pas dessiner des modèles, couper, tailler, comme les couturiers français... Le monde entier vient, prendre des cours d'élégance et de maintien à Paris, capitale de la mode, l'élégance et de la distinction.

– L'histoire est « revisitée », sur le fondement de manuels officiels – dont celui de Lavis –, qui enseignent aux enfants des choses étonnantes. L'ancêtre de la France... était la Gaule (« En ce temps-là, la France s'appelait la Gaule »). Certains pensent que la France n'a pas de commencement, qu'elle a toujours existé, y compris avant les débuts de l'histoire ; on connaît la phrase célèbre du général de Gaulle, lui aussi élevé dans cette étrange philosophie : « La France vient du fond des âges ». La naissance de la France, pour d'autres, est le baptême de Clovis, vers l'an 500, mille ans avant qu'il soit véritablement question de la France et des Français !

Ces vérités officielles, qu'il n'est pas possible de contester, font l'objet d'un enseignement systématique dans les écoles, ou les jeunes élèves, dociles, s'imprègnent de la supériorité éminente de la France dans tous les domaines. Leurs jeunes cerveaux étant friables et fragiles, ils croient ce qu'on leur dit, sans avoir l'idée que tout cela est un tissu d'inepties.

Dès lors, la France est investie d'une mission universelle : diffuser son message partout. Cela va devenir un leitmotiv. La langue française est « la langue de la liberté » ! Elle doit devenir la langue de l'humanité toute entière ! L'« hystorien » Michelet, qui a beaucoup œuvré pour accréditer ces incroyables fables, écrit l'obscénité que voici, dans le

journal *Le Peuple*, en 1846 : « Le jour où, se souvenant qu'elle fut **et qu'elle doit être le salut du genre humain**, la France s'entourera de ses enfants, et leur enseignera la France comme **foi et religion** ». La France a perdu la tête !

### 3 - L'ASSASSINAT DE LA BRETAGNE ET SES CONSÉQUENCES

Dès 1789, la France s'emploie à détruire la Bretagne, de toutes les manières possibles.

#### > LA BRETAGNE EST DÉTRUITE EN TANT QU'ENTITÉ POLITIQUE

Civilisation antique, pourvue d'une culture spécifique, avec un sentiment d'appartenance très fort, bien qu'annexée par le royaume de France depuis 1491, bien qu'ayant souffert des rois français, la Bretagne avait réussi, après le règne sanglant de Louis XIV, à retrouver le droit de s'administrer elle-même, cela jusqu'à 1789 inclusivement. Elle gérait ses finances avec économie ; son opposition acharnée à l'oppression de la Cour de France lui avait permis de maintenir un niveau d'imposition de moitié inférieur à celui appliqué dans le royaume des Français.

En 1789, divisée en départements, la Bretagne disparaît de la carte politique. Son antique parlement – les « États de Bretagne » – est aboli. Elle perd tout droit de regard sur la législation appliquée sur son territoire, le droit de voter ses impôts, de gérer ses recettes fiscales et son économie, ainsi que de s'administrer elle-même... Dirigée par les fonctionnaires français chroniquement incompétents des ministères centraux, tous les postes importants sont attribués à des Français. Étant privée de toute initiative, elle s'étiole et s'enlise. Elle avait commencé à dépérir à partir du moment où les bureaux de Colbert et de Louis XIV s'étaient emparés de son économie, l'avait pressurée d'impôts illégaux, avait saboté son économie en l'empêchant de commercer librement avec ses alliés commerciaux traditionnels, en particulier l'Angleterre. Les gouvernements français du XIX<sup>e</sup> siècle la transforment, par leur stupidité, en Ploukistan occidental de l'Europe occidentale. Les préfets jouent à la fois le rôle de courroies de transmission – toutes les décisions sont prises à Paris –, d'espions qui surveillent et dénoncent, de pères fouettards. Les écoles, le clergé font l'objet d'une surveillance attentive. Rien n'a d'ailleurs vraiment changé : aujourd'hui, toutes les fonctions électives (celles de députés et des sénateurs, en particulier), sont « pré-sélectionnées » par les états-majors parisiens ; ce système suscite la risée, car cette pré-sélection est empoisonnée par une soumission quasi-aveugle.

## ► LA BRETAGNE EST DÉTRUITE EN TANT QUE NATION

Les « révolutionnaires » de Paris ont décrété qu'il n'y a, dans le territoire qu'on va dénommer « l'hexagone », qu'une nation : la seule, l'unique, l'exemplaire, la géniale, le moule unique et universel : la Nation française – celle dont Nicolas Sarkozy a dit, ridiculement, qu'elle a été créée par l'État (!) (comme si un État pouvait créer une Nation !) Toutes les nations périphériques sont niées, néantisées, interdites d'exister : les Basques, les Flamands, les Béarnais, les Corses, les Savoyards, toutes nations plus anciennes que la Nation française. Les Français, par l'effet de cette bouffissure qui se développe à la faveur de l'enseignement du complexe de supériorité qu'on leur inculque dans les écoles, se transforment en **nationalistes furieux**, imbus d'un sentiment de mépris ridicule qui, aujourd'hui, enfin, fait rire à leurs dépens.

La Nation bretonne, la plus antique avec celle des Basques, est particulièrement persécutée, stigmatisée. Là où le nationalisme français est une éminente vertu, le nationalisme breton devient un **crime**, ce mot étant utilisé ici sans aucune forme d'exagération. Au nom du nationalisme français, la France s'autorise à conquérir de très vastes territoires, souvent à dépouiller les indigènes de leurs terres, ou les acheter, sous contrainte, pour des prix absurdement préjudiciables (en Algérie, 300 000 hectares changent de mains sous l'effet de cette politique). Même si l'œuvre coloniale comporte des éléments largement positifs par ailleurs, elle est à base de sentiment de supériorité des colons, et de mépris des indigènes. Il est génial, à cette époque, d'être un nationaliste français. Mais d'être un nationaliste breton ou basque **est un crime**. L'un des auteurs du présent rapport, avait, dans sa jeunesse, été endoctriné avec tant de répulsion et de dégoût contre ceux qu'on nommait « nationalistes » en Bretagne, qu'il disait dans sa jeunesse : « Qu'on m'en montre seulement **un** : je le fusillerai ». Il est aujourd'hui mieux que Furet, mieux qu'Ozouf, et bien d'autres, qui ont fait leur *mea culpa*. Sur sa carte de visite, il a écrit « M. D., nationaliste breton ». Le fait est qu'aujourd'hui encore, taxer les Bretons de nationalistes est une injure. Cela mérite le mépris lorsque cela vient d'un quelconque Mélenchon, qui admire « l'œuvre civilisatrice » de la Chine au Tibet (voir ces propos obscènes sur Internet).

## ► LA LANGUE ET LA CULTURE FONT L'OBJET D'UN ASSASSINAT ORGANISÉ

La langue bretonne, infiniment subtile et beaucoup plus ancienne que le français, est non seulement dévalorisée d'une manière outrancière, mais **insultée**. Ce n'est pas une langue : c'est un jargon, un idiome, un patois, un dialecte corrompu, un baragouin, un charabia, un instrument de dommage et d'erreur. Ceux qui l'utilisent ne parlent pas,

ils « patoisent », ils « baragouinent », ils « déblatèrent », ils « parlent vicieusement ». Cet idiome est un reste des cavernes de Cro-magnon, une séquelle de la préhistoire, un « dernier reste de la féodalité », un langage de sorciers, une « relique barbare et arriérée d'un autre âge ». Il obscurcit et engourdit la pensée, prolonge l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés, empêche de raisonner, de comprendre, d'assimiler les idées nouvelles, en particulier les « idéaux » révolutionnaires, la démocratie, la République. C'est, dit Hugo, « une tombe pour la pensée ». Il est d'ailleurs auditivement hideux, inélégant, grossier, guttural, imprononçable, et ne peut l'être qu'au prix de grimaces, et de contorsions du visage et du corps. Cette « grande vaincue de l'histoire » (sic), selon les « sçavants » français qui n'en comprennent pas le premier mot, décréte qu'elle n'a produit aucune poésie, aucune littérature, aucune œuvre littéraire de valeur. Il serait impossible que cela soit, puisqu'il n'y a pas de grammaire bretonne (!). Les prêtres, qui continuent à l'utiliser pour prêcher (c'est la seule langue parlée et comprise dans les diocèses de l'Ouest), sont particulièrement visés. Ils se servent de ce jargon infâme pour maintenir les Bretons dans leurs « superstitions religieuses », pour les asservir, pour faire entrer dans leurs pauvres crânes de demeurés des idées perverses, pour « les fanatiser », pour « chasser des têtes bretonnes les idées de liberté ». etc. Ils deviennent des « sorciers », des « raticjons », des « calotins bretons ensoutanés ». Ces insultes se prolongent jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Dans l'administration, la langue est formellement interdite. La France met en place **un système médiéval de persécutions, digne de l'Inquisition**, et de sanctions à l'encontre de tous ceux qui entendent perpétuer la culture qui, jusqu'alors, avait été, pour les lettrés, un sujet de fierté. Des escouades d'instituteurs français sont envoyés dans les écoles bretonnes, avec des directives précises réitérées par les préfets et les sous-préfets : « assassiner la langue bretonne », « éradiquer totalement l'idiome local », (nombreux textes et directives ministérielles accablantes, cette politique étant initiée, surveillée, amplifiée depuis Paris) ; « la corrompre, afin qu'on ne le comprenne plus » (sic !) interdire, manu militari au besoin, de parler breton (des gendarmes rendent parfois visites aux parents dans les fermes, pour les intimider), infliger des punitions aussi vexantes que possibles aux enfants, sinon aux parents, qu'on culpabilise chaque fois que cela est possible. Les prêtres, curés et religieux, qui prêchent dans la langue nationale, la seule qui soit comprise, sont privés de leur salaire (la séparation de l'église et de l'État n'intervient qu'en 1905). Dans les écoles, les enfants sont terrorisés. On les montre du doigt, on rit d'eux lorsqu'ils confondent un terme français avec un terme breton ; on les entraîne à se moquer des



autres ; isolation au piquet, coups de règle sur les doigts, gifles, voire coups de pied ; on les punit lorsqu'on les surprend à parler breton dans la cour ; on accroche à leur cou un objet infamant tel qu'un sabot, une corne de vache, ou tout autre objet ridicule. Dans certaines écoles, fait criminel pour ceux qui s'en sont rendus coupables, on accroche au cou de ces malheureux l'ardoise d'infamie : « **Breton = cochon** ». (Cette dernière pratique a marqué les esprits, d'une manière définitive, les Bretons ne l'oublieront pas, et ne la pardonneront jamais). Une autre ignominie est inventée : la culture de la délation ; l'enfant surpris à parler le breton, conserve le « symbole » infamant au cou, jusqu'au moment où il aura réussi à dénoncer à l'instituteur un autre délinquant. Certains n'osent plus rentrer chez eux, attendent la nuit, et contournent le village. Les parents sont tellement conditionnés, qu'ils infligent de nouvelles punitions à l'enfant, après le coucher du soleil.

Les prêtres sont l'objet de sanctions graves : avertissements, suspensions, blâmes, **privation de salaire** (la loi de séparation de l'église et de l'État n'intervient qu'en 1905). Le ministère Combes invente le concept « d'usage abusif du breton », pour empêcher qu'il ne soit utilisé dans les églises. Le pire, sans doute, dans ce pays traditionnellement très religieux : **priver les enfants de confirmation**, et même de **communion**, s'ils ne connaissent pas suffisamment le Français. La langue du colonisateur, dénommée « langue nationale » dans un pays qui en en possède une, bien avant les français, autorise les plus zélés à traiter le breton de « langue étrangère » (!).

Des journalistes, des hommes politiques connus, que l'on avait cru sains d'esprits, préconisent des mesures extrêmes : « Il faut **frapper** les curés » ; « tapons dessus, de toute la rigueur des lois, de tous les poings des gendarmes » (*La Lanterne*), « il faut prendre des mesures énergiques, sans hésiter » ; « il faut utiliser des commissaires de police courageux, des préfets, des magistrats, des fonctionnaires républicains pour entreprendre la **colonisation de la Bretagne** » (!!!!) ; « il faut faire totalement disparaître la langue bretonne » (de Monzie, ministre, 1925) ; « la seule réponse, c'est **d'emprisonner** tous ceux qui forment les revendications linguistiques bretonnes » (Albert Dalimier, ministre du travail, 1932).

Détail horrible : la « Déclaration Universelle des droits de l'Homme », pendant qu'on procède à un véritable lavage des cerveaux, est enseignée dans les écoles. Les enfants bretons y croient. Ils sont tellement infériorisés, tellement convaincus d'appartenir à une race de sous-débiles, qu'ils regardent la lumière française comme étant leur planche de salut.

**Les résultats** de cette politique sont spectaculaires. En 1850, à l'exception des villes, toute la moitié ouest de la Bretagne est encore bretonnante. En 1850, 160 communes du Finistère sur 160 parlent le breton. On dénombre à l'époque 1,6 million de locuteurs. En 1940, la langue de communication, dans les campagnes bretonnes, chez les marins, chez les artisans, les commerçants des villages et des petites villes, est le breton. En 2000, ce chiffre est tombé à **zéro**.

En 2008, les efforts de la France ont abouti à un résultat étonnant : il reste 200 000 locuteurs bretons, tous âgés. Pour entretenir l'illusion, et perpétuer l'hypocrisie, la France a « autorisé » la création de quelques classes bilingues, mais freine de toutes ses forces en s'opposant à toute progression de la langue nationale. Après un simulacre de débat au Parlement, elle a fait semblant d'autoriser les langues régionales, ce qui est fermement démenti sur le terrain. La politique de la France est **l'éradication totale du breton**.

#### **> L'HOMME BRETON EST RÉDUIT AU RANG D'UN ANIMAL**

Ce qui se produit ici est insupportable. Les pires adjectifs, les pires formules sont utilisés pour décrire l'homme breton, y compris par ceux que l'on dénomme aujourd'hui les « grands écrivains » : Victor Hugo ; Honoré de Balzac, Gustave Flaubert, Prosper Mérimée, Émile Zola et d'autres, traînent ce peuple de ploucs et de bouseux dans la boue.

Les Bretons sont une race inférieure. Ils sont, par nature, paresseux, sales et puants ; dans les villages, les enfants jouent dans la fange avec les cochons ; une mère n'y reconnaît pas ses petits : il n'y a pas de différence entre eux ; certains Français se demandent s'ils sont des êtres humains ; d'autres consentent à les situer quelque part entre les animaux et les hommes ; le paysan breton, dit Hugo, « vénère d'abord sa charrue, sa grand-mère ensuite ; il aime ses poux » (citation littérale).

L'intellect du Breton celui des animaux ; il devient le prototype de l'arriéré mental, de l'idiot congénital. Il a un âge mental infantile, cela est dû à la dégénérescence de cette race. « On se demande, précise encore Hugo, si cet aveugle peut accepter la clarté ».

Les hommes qui profèrent ces horreurs – inscrites d'une manière indélébile dans la conscience des Bretons –, incultes, ignorent que ce pays, qui a ensemencé toute l'Europe au moyen âge par sa mythologie et sa spiritualité, tant religieuse que profane a toujours produit des hommes de lettres, des poètes, des juristes, de grands écrivains. Parmi ceux que la France s'est appropriée, comme faisant parti des leurs écrivains, alors qu'ils ne sont pas Français, qui ont conquis une audience

internationale : le théologien Abélard, l'un des plus grands de son temps ; Chateaubriand, Victor Hugo (breton par sa mère), Renan, Lamennais, et tant d'autres.

### ➤ L'HISTOIRE DE LA BRETAGNE EST TOTALEMENT SUPPRIMÉE, SCOTOMISÉE

Les animaux n'ont pas d'histoire, les sauvages non plus. Selon ces messieurs de Paris – et les programmes scolaires qu'ils imposent –, la Bretagne n'a **jamais existé**, elle n'a jamais eu de souverains indépendants. De tout temps, elle fut, dit-on, une « région » française.

La seule chose qui filtre dans l'enseignement des lycées et collèges – il est difficile de croire ce que nous écrivons ici – tient en quelques phrases : « les Bretons eurent autrefois une Duchesse, dénommée Anne de Bretagne ; elle portait des sabots de bois (d'où la célèbre chanson, un "tube" en France : *Anne, Duchesse en sabots*) ; elle épousa le roi de France, dont elle tomba amoureuse (!), Charles VIII ; en conséquence, elle apporta en dot la Bretagne à la France ».

**Aucun autre élément n'est fourni**, pendant toutes leurs études, aux élèves des lycées et collèges. **Les Bretons ignorent donc**, par la volonté délibérée de l'État colonisateur, qui ils sont, qui furent leurs ancêtres, ce que sont leurs racines, encore moins qu'ils eurent un passé national prestigieux, sûrement pas que la Bretagne est devenue française par invasion, par violation du droit, et par destruction. Les signataires du présent rapport sont tous dans cette situation. Ils n'ont appris leur passé qu'une fois sortis de l'école, parce qu'un jour, le hasard a mis entre leurs mains l'une des rares histoires publiées sur la Bretagne, diffusée d'une manière confidentielle dans de rares librairies. Les grands héros de l'histoire bretonne sont « gommés », rayés des cadres ; Nominoé, le roi Salomon, Anne de Bretagne ? Pierre Landais, le Richelieu breton ? Comment les Bretons connaîtraient-ils ces personnages auxquels l'occupant ne reconnaît **aucune existence** ? La Bretagne était française de tout temps ; province crottée, elle a été élevée à la civilisation parce que la France a daigné la ramasser dans le ruisseau : c'est à peu près tout ce que les Bretons savent de leur passé lorsqu'ils sortent du lycée.

### ➤ LA NÉVROSE BRETONNE D'ACCULTURATION

L'étude des névroses collectives a été induite, en particulier, par les sociologues et les historiens qui se sont penchés sur les dégâts mentaux induits par l'acculturation forcée des populations Amérindiennes par les Espagnols. Cette pathologie concerne un grand nombre de nations, jadis libres.

Sous l'effet de la pression colossale qui est exercée par l'entourage, l'école, les livres, la radio, les instituteurs, les professeurs, les parents eux-mêmes, tant par le non dit que par ce qui est suggéré ou explicitement exprimé, l'enfant se met à détester tout ce qui lui rappelle l'infériorité de sa condition : ce patois hideux que parlent ses parents et son entourage, ces costumes de ploucs et ces coiffes d'un autre âge, ces mœurs résolument non distinguées, les tournures bretonnissantes qui infectent le beau langage français, qu'on lui présente comme étant le modèle universel. Il n'est **rien**, il le sait, il intériorise le modèle mauvais forgé de toutes pièces par le colonisateur. La névrose d'acculturation est à base de honte de soi.

Le phénomène diffuse, et gagne tout l'entourage. Les grands-parents, qui ne parlent ni ne comprennent le français – dans les campagnes en tout cas –, sont mis à l'écart, on ne leur parle pas : ce sont des ploucs, on se gausse de leur maladresse et de leur timidité, on ne voudrait certes pas leur ressembler. Un fossé culturel se crée entre les générations : les jeunes, élevés dans la civilisation qu'on croit belle du colonisateur ; les vieux, qui paraissent pitoyables et arriérés. Cela peut aller très loin : on a vu, dans les lycées et collèges, des enfants avoir honte de rencontrer au parloir leur propre mère, à cause de son accent rocailleux, de sa coiffe en dentelles, de son habitus de femme plouque, et prétexter l'étude ou le travail pour ne pas montrer ce spectacle à ses camarades.

Au niveau individuel, les dégâts sont considérables. Les Bretons de ces générations sont à l'image de ce qu'ont été les Juifs pendant des millénaires, les colonisés, les esclaves : timides, honteux d'eux-mêmes, des êtres convaincus de leur infériorité native. Au niveau de la nation, c'est pire : celle-ci, jadis conquérante et glorieuse, est désormais honteuse d'elle-même. Elle va jusqu'à collaborer – en toute bonne foi – avec l'occupant pour « désincruster » ce qui reste des mœurs dont elle a été convaincue qu'elles sont préhistoriques. La créativité s'étiole au niveau collectif, la nation ne produit plus rien : la « ploukistanisation » devient effective ; les natifs, guère en situation de comprendre ni d'analyser ce qui leur arrive, comme les esclaves élevés dans une situation qu'on leur a appris à accepter, accompagnent ou précèdent le mouvement sans le critiquer.

La guérison est au bout du chemin : c'est de renouer avec ses racines, accepter son histoire, critiquer et prendre ses distances avec ce qui s'est passé, et repartir dans une autre direction. La Bretagne est entrée dans cette phase.

## > L'AMPUTATION DU TERRITOIRE NATIONAL

La France a été, au sens le plus vulgaire du terme, un pays nationaliste. Elle a exalté son ego national d'une manière honteuse. Elle a transporté ses armées dans les cinq continents, envahi des peuples nombreux, conquis un empire colonial de dix millions de kilomètres carrés, soit vingt fois sa propre superficie. Elle a eu pour prétention d'apporter « la » civilisation – la **sienne**, bien sûr –, au monde, et de se considérer comme le critère de l'Univers.

En 1941, estimant n'en avoir pas assez fait, le régime fasciste et collaborationniste de Vichy décide, à la faveur d'un « redécoupage » administratif du « territoire », de créer une région artificielle, incluant la Loire Atlantique, qui est ainsi détachée du territoire historique national des Bretons.

Les noyades de Carrier, les colonnes infernales de Tureau, les crimes de Westermann n'ont donc pas suffi. La France, poursuivant par un processus interne sa colonisation, a cru pouvoir détacher de la Bretagne historique son joyau, pour l'intégrer dans une région fantoche, dénommée « Pays de la Loire ». La cause de ce qui a été présenté comme un « redécoupage » du territoire français : alors que la France a pactisé et collaboré avec l'ennemi pendant plusieurs années, alors que son chef s'est rendu à Montoire pour serrer la main de Hitler, a réalisé tout d'un coup, quelques dizaines – quelques centaines de Bretons s'étant tournés vers les Allemands, par l'espoir illusoire de retrouver leur liberté – a puni toute la Bretagne, ayant découvert que, malgré les siècles écoulés, malgré les persécutions et les crimes accomplis dans ce pays, les Bretons n'étaient pas devenus des Français.

La Loire, donc, continue à être la baignoire nationale de la sottise française, le fleuve révolutionnaire des inepties de sa philosophie archaïque et anachronique. La Loire-Atlantique, ainsi, est pour les Bretons, au sens le plus fort, **le Tibet de la France**.

## V - CHARTE POUR LA BRETAGNE LIBRE : CE QUE NOUS ATTENDONS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Les Bretons sont venus ici exprimer leur colère, leur indignation, leur désespoir, leur rage. C'est sûrement la première fois que vous entendez ces sentiments exprimés sous cette forme. Leurs propos ne concernent plus, vous l'avez compris, leur langue, qui est virtuellement morte, morte d'assassinat.

Le monde entier a adopté des Chartes, des Déclarations Universelles, des Conventions Internationales, qui sont devenus le Code du respect dû aux êtres humains, le code des pays civilisés. Plusieurs pays – notamment la Grande-Bretagne, les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne – appliquent ces règles, même si c'est d'une manière imparfaite.

En Bretagne, la France étant maîtresse de **tout** – notamment des carrières administratives, judiciaires, politiques, de la presse... **Tout le monde a peur de parler clairement.** L'aplatissement des cerveaux, dans ce pays, a réussi : la plupart des habitants sont esclaves de l'idéologie... Mais un mouvement s'éveille, qui vise à faire cesser cette oppression qui dure depuis 1491, date à laquelle le pays a perdu sa Liberté.

### 1 - CONDAMNATIONS DÉJÀ PRONONCÉES À L'ENCONTRE DE LA FRANCE

La France a le déshonneur de paraître en très mauvaise place parmi les pays répétitivement condamnés pour violation des droits de la personne humaine. La presse fait état de nombreuses condamnations de ce pays, en raison des dysfonctionnements graves qui affectent la justice, la police, l'administration. Des faits de torture ont même été relevés. Une grande partie des élus locaux et nationaux sont poursuivis en justice – sans espoir de les voir un jour condamnés. La corruption est extrêmement fréquente.

Les violations graves et répétés des droits des minorités ont été relevées, stigmatisées, et condamnées dans des termes sévères par la FUEN, l'ONU, les organisations internationales. La FUEN, en particulier, dans des termes a exigé, à plusieurs reprises, que soit mis un terme aux mesures prises par l'État français, dont le but n'est que trop clair : éradiquer **totale**ment la langue bretonne.

Chaque année, les tribunaux internationaux interviennent par des condamnations sévères : le « Pays des Droits de l'homme », celui qui ose se présenter sous ce nom, continue imperturbablement son chemin de violateur des Libertés publiques.

## 2 - CE QUE LES BRETONS EXIGENT : L'APPLICATION DES VALEURS ET DU DROIT UNIVERSEL EN BRETAGNE, COMME AILLEURS.

### > LA FRANCE DOIT ÊTRE CONDAMNÉE À ADHÉRER AUX VALEURS UNIVERSELLES QU'ELLE PRÉTEND AVOIR INVENTÉES

Les Bretons demandent une condamnation solennelle de la France, afin qu'elle cesse de se prétendre l'inventrice des droits de l'homme, dans l'application desquels elle se maintient à une place si médiocre. Ils demandent qu'elle soit **sommée** de respecter les valeurs universelles, non sans avoir reconnu qu'elle n'est pour rien dans leur invention, mais au contraire, qu'elle a trompé les populations dont elle s'est emparée dans les conditions décrites ci-dessus.

### > CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Des crimes abominables ont été commis en Bretagne, non pas seulement par les révolutionnaires, mais par leurs successeurs et, nous l'avons vu, par les deux dernières républiques françaises. Ces crimes entrent dans la catégorie des crimes contre l'humanité. Les Juifs étaient qualifiés pour faire condamner la Shoah ; ils l'ont obtenu ; les Arméniens étaient qualifiés pour faire condamner leur génocide ; ils l'ont obtenu ; les Chinois seraient qualifiés pour exiger des Japonais des excuses solennelles pour les crimes commis, notamment lors des tueries de Nankin ; ils ne seront dignes de les recevoir que lorsqu'ils cesseront les atrocités au Tibet, et auront présenté au peuple tibétain leurs excuses, et versé les énormes réparations qu'ils leur doivent. Les Tibétains sont qualifiés pour exiger que les monstruosité commises par la Chine cessent **immédiatement**, comme étant une des **horreurs** du monde actuel. Madame Taubira était sûrement qualifiée pour lancer un large débat sur l'esclavage, à ceci près qu'elle a oublié le principal : l'esclavage est un phénomène universel, qui se confond avec l'origine des sociétés humaines. Les Arabes ont exercé leur coupable commerce à partir du VII<sup>e</sup> siècle ; il semble qu'ils ont fait davantage de victimes que les Européens (certains continuent : le Soudan, la Mauritanie...). Le pire esclavage fut celui pratiqué par les Africains eux-mêmes, sans doute depuis des milliers d'années : car ils ont capturé **leurs frères**, et, plus tard, **les ont livrés et vendus** aux Européens.

Tout en lui demandant, fermement, de corriger ses omissions, nous la prions de s'associer à notre combat : il faudra beau voir si elle se dérobe à ses devoirs.

### > LANGUE NATIONALE DES BRETONS

– **Les Bretons ne tolèrent plus que l'enseignement de leur langue nationale** soit défini à Paris, n'ayant plus le moindre doute sur le fait que la politique de la France ne vise à rien d'autre que son éradication totale.

– **Les Bretons exigent** que le breton soit enseigné d'une manière obligatoire dans les écoles, que leur langue et leur littérature nationale devienne obligatoire dans tous les lycées, collèges, établissements d'enseignement supérieur, au moins dans l'ex-Bretagne bretonnante.

– **Histoire** : Les Bretons exigent que leur histoire nationale leur soit confiée, **à eux exclusivement**, à l'exception de tout autre pays. Ils sauront l'enseigner eux-mêmes, ils n'ont besoin de personne d'autre pour cela.

### > INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE NATIONAL

Avant toute autre évolution, les Bretons exigent que l'intégrité de leur territoire soit rétablie, et que les autorités administratives mises en place par les Français soient remises entre leurs mains. Les Bretons décideront, seuls, si les fonctionnaires en poste à Nantes et dans sa région doivent ou non être maintenus dans leurs fonctions.

### > STATUT D'ÉTAT FÉDÉRÉ AU SEIN DE L'EUROPE

Les Bretons, soulignant qu'ils sont profondément européens – l'ayant toujours été au cours de l'Histoire, sachant que leur salut est l'Europe, et non la France, qu'ils ne sont pas français et ne l'ont jamais été, qu'ils ont été envahis, annexés, soumis contre leur volonté, **exigent**, au sein de l'Europe, un statut de nation fédérée libre. Les Bretons veulent décider eux-mêmes de leur politique économique, au même titre que les grandes régions européennes, telles l'Écosse, la Bavière, la Catalogne...

### > GÉNOCIDE CULTUREL ET LINGUISTIQUE

Les faits étant établis par les archives d'une manière désormais indiscutable, quels qu'aient été les efforts pour les dissimuler, les Bretons exigent que la France soit péremptoirement condamnée, comme cela a été fait pour le peuple juif, pour le peuple arménien, pour les victimes de l'esclavage, – et comme cela ne manquera pas d'être fait pour les crimes du communisme –, demande que la France soit condamnée pour génocide politique et pour génocide culturel.